

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - Important : Before selecting please refer to instructions on reverse side
Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci [] la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - Which ever option is used, shade box(es) like this [], date and sign at the bottom of the form
A. [] Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.
B. [] J'utilise le formulaire de vote par correspondance ou par procuration ci-dessous, selon l'une des 3 possibilités offertes / I prefer to use the postal voting form or the proxy form as specified below.

AIR MARINE
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 289.119,75 euros
Siège social :
305 avenue de Mont de Marsan
33850 LEOGNAN
381 365 063 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU
28 novembre 2019

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account

Nombre d'actions / Number of shares

Porteur / Bearer

Vote simple / Single vote

Vote double / Double vote

Nombre de voix - Number of voting rights

JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST
 Cf. au verso (2) - See reverse (2)

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci [] la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.
 I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this [], for which I vote NO or I abstain.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration ou le Directeur ou la Gérance, je vote en notifiant comme ceci [] la case correspondant à mon choix.
 On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this []

JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 Cf. au verso (3)

I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING
 See reverse (3)

JE DONNE POUVOIR À : Cf. au verso (4)
I HEREBY APPOINT: See reverse (4)

M. Mme ou Mlle, Raison Sociale / M, Mrs or Miss, Corporate Name
 Adresse / Address

		Oui / Non/No Yes / Abstains		Oui / Non/No Yes / Abstains	
		A	B	C	D
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36
37	38	39	40	41	42
43	44	45	E	F	G
			H	I	J
			K		

ATTENTION : s'il s'agit de titres au porteur, les présentes instructions ne seront valables que si elles sont directement retournées à votre banque.
CAUTION : If it is about bearer securities, the present instructions will be valid only if they are directly returned to your bank.

Nom, prénom, adresse de l'actionnaire (les modifications de ces informations doivent être adressées à l'établissement concerné et ne peuvent être effectuées à l'aide de ce formulaire). Cf au verso (1)
 Surname, first name, address of the shareholder (Change regarding this information have to be notified to relevant institution, no change can be made using this proxy form). See reverse (1)

SA 2016 FORMULAIRE DEDIE AUX SOCIETES FRANCAISES / FORM RELATED TO FRENCH COMPANIES

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en assemblée / In case amendments or new resolutions are proposed during the meeting - le donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the general meeting to vote on my behalf.....
 - Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un vote blanc). / I abstain from voting (its equivalent to vote NO).....
 - Je donne procuration (cf. au verso renvoi (4)) à M. Mme ou Mlle, Raison Sociale pour voter en mon nom. / I appoint (see reverse (4)) M, Mrs or Miss, Corporate Name to vote on my behalf.....

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard :
 In order to be considered, this completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank sur 1^{ère} convocation / on 1st notification
 à la société / to the company sur 2^{ème} convocation / on 2nd notification

Date & Signature



Formule de demande d'envoi des documents et renseignements
(Articles R.225-83 et R.225-88 du Code de commerce)

Je soussigné(e)

M. _____

demeurant _____

propriétaire de _____ actions de la société représentant _____ voix :

AIR MARINE
Société Anonyme
Capital : 289.119,75 euros
Siège social : 305 avenue de Mont de Marsan
33850 LEOGNAN
381 365 063 RCS BORDEAUX

Demande que me soient adressés les documents et renseignements visés à l'article R 225-83 du code de commerce et se rapportant à l'assemblée générale convoquée pour le 28 novembre 2019 à 10h00 à la Technopole Bordeaux Montesquieu, 1 allée Jean Rostand - 33650 Martillac.

Fait à

Le

[Signature]

NB : Conformément aux dispositions de l'article R.225-88 du Code de commerce, à compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, tout actionnaire titulaire de titres nominatifs peut demander à la société de lui envoyer, à l'adresse indiquée, les documents et renseignements mentionnés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce. La société est tenue de procéder à cet envoi avant la réunion et à ses frais.

Cet envoi peut être effectué par un moyen électronique de télécommunication mis en œuvre dans les conditions mentionnées à l'article R.225-63, à l'adresse indiquée par l'actionnaire.

Le même droit est ouvert à tout actionnaire propriétaire de titres au porteur, qui justifie de cette qualité par la transmission d'une attestation d'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L.211-3 du Code monétaire et financier.

Les actionnaires mentionnés au premier alinéa peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements précités à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.

AIR MARINE

Société anonyme à Conseil d'administration

au capital de 289.119,75 euros

305 avenue de Mont de Marsan

33850 LEOGNAN

381 365 063 RCS BORDEAUX

TEXTE DES RESOLUTIONS

PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2019

1- ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport de gestion du conseil d'administration,
- ✓ Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise
- ✓ Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- ✓ Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018,
- ✓ Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- ✓ Quitus aux administrateurs et au président directeur général,
- ✓ Affectation du résultat,
- ✓ Remplacement d'un administrateur.

2- TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des rapports des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et au président directeur général quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 806.326,88 euros de la manière suivante :

Origine

Résultat déficitaire de l'exercice : 806.326,88 euros.

Affectation

Report à nouveau, soit (806.326,88) euros

Report à nouveau avant affectation : 992.760 euros
Solde du report à nouveau, soit 186.433 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Le bureau de l'assemblée constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'assemblée est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote, les actions des personnes intéressées par ces conventions étant désormais prises en compte pour le calcul du quorum mais exclues du calcul de la majorité.

L'assemblée peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, eu égard à l'absence de réunion du quorum lors de l'assemblée générale du 16 juillet 2018 est amenée à statuer de nouveau, et après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes relatif aux conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, afférent à l'exercice 2017, constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue et que les conventions préalablement approuvées se sont poursuivies aux mêmes conditions, ne nécessitant pas de nouvelle approbation, et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel tous les actionnaires ont participé, en l'absence de nécessité d'approuver une convention.

QUATRIEME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial établi par le Commissaire aux comptes relatif aux conventions relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, afférent à l'exercice 2018,

approuve la convention nouvelle relative à l'avance en compte courant de Monsieur Gilles OLICHON, Président du Conseil d'Administration, autorisée préalablement par le conseil d'administration du 31.08.2018

et constate que les conventions préalablement approuvées se sont poursuivies aux mêmes conditions, ne nécessitant pas de nouvelle approbation. Elle approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel l'intéressé n'a pas participé

CINQUIEME RESOLUTION - REMPLACEMENT D'ADMINISTRATEUR

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Lucien OLICHON, demeurant 9 rue Honoré Daumier – 47200 MARMANDE, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Sébastien BRUNEL, en raison de sa démission, pour la durée du mandat restant à courir, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2022.

SIXIEME RESOLUTION DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Le Conseil d'Administration

EXPOSE DES MOTIFS

Le texte des résolutions a été établi par le conseil d'administration de la Société et les motifs y afférents ont été exposés dans le rapport que ce dernier a établi à l'attention de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 novembre 2019.

Aux termes de la **première et de la deuxième résolution** soumise à votre vote, il vous est proposé d'approuver les comptes sociaux et l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018. La **troisième et la quatrième résolution** concerne les conventions réglementées, visées à l'article L 225-38 du code de commerce.

L'objet de la **cinquième résolution** est de procéder au remplacement d'un administrateur démissionnaire pour le mandat restant à courir.

La dernière résolution a pour objet de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de l'assemblée, en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.